

## COLLEGE QUAD

Délégué pilotes: CHOMEL Wilfried – TRINQUES Kévin  
Délégué pilotes quad Endurance TT : PRADEL Thibault  
Membres : GARRIGUES Jean-Louis - CARRAL Thierry – Yohan EYCHENNE

### CLASSEMENT QUADS 2012 CROSS

1	MARTIN Loïc	CAZOULS LES BEZIERS
2	TRINQUES Kévin	ALAIRAC
3	RABAT Grégoire	SOMMIERES

### CLASSEMENT QUADS 2012 ENDURANCE

Pas de classement

## REGLEMENT QUAD CROSS 2013

### ARTICLE 1

Sous réserve de ce qui sera dit ci-après à l'article 8, la ligue organise un championnat de quads avec les ligues MIDI PYRENEES et PROVENCE appelé CHAMPIONNAT GRAND SUD.

### ARTICLE 2

Ce championnat est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence NCA, INTER, UEM, NCB et NJ3 (à partir de 13 ans).

Pour les licences NCB pas de classement cumulé.

### ARTICLE 3

Un numéro de course sera attribué en début de saison, il sera le même pour toute la durée du championnat.

Une priorité sera donnée aux pilotes participant aux épreuves du Championnat de France afin qu'ils conservent le N° de ce championnat en privilégiant la numérotation à deux chiffres.

Les numéros devront être demandés, à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site de la Ligue Motocycliste du Languedoc Roussillon, au secrétariat administratif de la LMR - Maison Régionale des Sports - 1039, Avenue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER, par courrier accompagné du chèque de 200€ de caution pour les transpondeurs. La confirmation du numéro sera faite au pilote par mail. Le chèque de caution transpondeur sera conservé toute l'année et détruit à la clôture de la saison 2013.

### ARTICLE 4

Tout pilote qui s'engage à une épreuve, devra respecter le présent règlement.

La demande d'engagement sera effectuée sur le site <http://engage-sports.com/> au moins 15 jours avant l'épreuve moyennant la somme de 40 euros sur lesquels seront reversés 8 euros à la LMR (pour mise à disposition transpondeurs, chronomètres, deux commissaires techniques et délégués). Le montant de l'engagement sera majoré à 50 euros si la demande d'engagement

intervient entre les 15 jours et 8 jours avant l'épreuve. Les engagements seront définitivement clos 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'annulation d'une épreuve, le club remboursera les pilotes du montant de l'engagement moins les frais de gestion du site <http://engage-sports.com/>.

En cas de forfait d'un pilote et sur présentation d'un justificatif valable (certificat médical, courrier officiel etc.), le club remboursera le pilote du montant de l'engagement moins les frais de gestion du site <http://engage-sports.com/>. Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé.

Les clubs organisateurs d'une épreuve de moto-cross de la Ligue Motocycliste du Languedoc Roussillon devront s'inscrire sur le site <http://manage.engage-sports.com/> afin de gérer et valider les engagements des pilotes sur leur épreuve.

#### ARTICLE 5

Les contrôles administratifs, à la charge du club, débuteront la veille de l'épreuve. Les pilotes engagés devront se présenter au contrôle administratif avec la confirmation d'engagement et leur licence de l'année en cours.

#### ARTICLE 6

Les contrôles techniques débuteront la veille de l'épreuve. Les pilotes engagés devront obligatoirement se présenter au contrôle technique avec leur livret technique, leur quad, le casque et une protection dorsale et pectorale conforme à l'article 8.8 du règlement général moto cross FFM. En cas de dépassement au contrôle sonomètre, un réducteur sera imposé sur la machine. Si celui-ci est enlevé à la suite du contrôle technique, le pilote sera exclu de la manifestation.

#### ARTICLE 7

Les transpondeurs sont obligatoires dès la première séance d'essais libres. Ils ne doivent être maintenus qu'avec la goupille prévue à cet effet. Tout autre moyen de fixation est à proscrire. Les clubs devront remettre en fin de journée à la personne chargée du chronométrage, un chèque d'un montant égal au nombre de transpondeurs utilisés pour son épreuve multiplié par 3 €.

#### ARTICLE 8

Les séances d'essais libres et chronométrés sont obligatoires pour tous les pilotes. Ils devront avoir accompli au minimum un tour dans chaque séance.

Durant les essais chronométrés, les arrêts en piste sont interdits. Pour les réglages, une zone sera délimitée par le club organisateur.

#### ARTICLE 9

Deux séances d'essais de 20mn chacune sont proposées.

#### ARTICLE 10

L'ordre d'entrée sur la grille de départ pour les manches de la journée sera déterminé par des essais chronométrés qui auront lieu pendant la deuxième séance. A défaut, la mise en place sur la grille de départ s'effectuera dans l'ordre du classement provisoire du championnat de ligue. (S'il s'agit de la première épreuve du championnat, l'ordre sera établi par tirage au sort).

#### ARTICLE 11

Les machines devront être en parc d'attente au moins 5 minutes avant l'heure de départ.

Lorsque le premier quad quittera le parc d'attente moteur en marche, le processus de départ ne pourra être interrompu. Aucun mécanicien ni accompagnateur ne sera admis aux abords de la ligne de départ. Les roues avant des machines ne devront pas être à plus de cinquante centimètres de la grille de départ.

La procédure de départ est celle du règlement général du moto-cross de la Fédération Française de Motocyclisme pour 2013.

#### ARTICLE 12

La durée des manches sera de 20 minutes + 1 T.

#### ARTICLE 13

Sur chaque épreuve, un classement scratch sera diffusé. Le club organisateur devra prévoir de récompenser au minimum les trois premiers du scratch et les féminines.

Les 20 premiers concurrents de chaque manche marqueront des points calculés selon le barème du championnat de France (25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1).

Les pilotes disputant une épreuve de championnat de France le même jour que le championnat Grand Sud recevront la totalité des points des deux meilleures des trois manches acquis lors de ce championnat.

Toutefois, pour être classé dans le championnat Grand Sud, ces pilotes devront avoir participé aux 2/3 des épreuves ne tombant pas en concurrence avec un championnat de France.

A la fin de l'année, et à la condition expresse qu'une ou plusieurs épreuves se soient déroulées en Ligue Midi-Pyrénées et en ligue Provence, il sera établi un classement général Grand Sud et un classement général par Ligue si la ligue le souhaite.

#### ARTICLE 14

Seuls les quads définis comme sportifs par la commission et d'une cylindrée au moins égale à 250cc sont admis à participer. La possession d'un permis de conduire moto et du CASM pour les nouveaux licenciés est obligatoire au delà de 12 ans. Chaque quad doit être équipé d'un coupe circuit bracelet guidon et de nerf bar (protection des pieds) ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre le nerf bars et les gardes boue arrières, protection couronne et disque arrière obligatoires.

#### ARTICLE 15

Tous les quads doivent être munis de 2 plaques. La dimension des numéros de course doit être au minimum de 20X30 ; une plaque à l'avant et une en travers à l'arrière sous la selle.

La couleur des plaques admise est fond vert numéros blancs ; toutefois une tolérance sera admise pour les quads disposant d'un KIT DECO intégrant le numéro.

#### ARTICLE 16

Les pilotes doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter la pollution du sol et le risque d'incendie dans le parc à coureurs. Des contrôles seront effectués par les commissaires techniques ou sportifs à chaque épreuve : tapis de sol et extincteur sont obligatoires.

## ARTICLE 17

Les clubs organisateurs devront, le soir de leur épreuve, remettre le chèque du montant de la location des transpondeurs au responsable du chronométrage.

Le participant sera responsable de ses accompagnateurs du début à la fin de la manifestation, sur la piste ou le parcours, dans les zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi que dans les enceintes administratives de la manifestation.

La commission de moto cross mettra en place un suivi comportement Pilote, qui reprendra les décisions du jury de l'épreuve, et en tiendra compte tout au long de la saison.

L'utilisation d'une mini moto ou tout engin à moteur sera interdite dans l'enceinte du circuit sous peine de sanction.

La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures, le silence total doit être respecté pour le bien des pilotes - groupe électrogène compris.

Dans les parcs pilotes tout feu est formellement interdit selon la réglementation en vigueur. Le non-respect implique l'exclusion du pilote pour l'épreuve.

## ARTICLE 18

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses de l'article 9 du Règlement Général Moto-cross de la F.F.M. et accompagnées d'une caution dont le montant est de 75 €.

Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

## ARTICLE 19

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, organisées dans la Ligue Motocycliste du Languedoc Roussillon, le jury de l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Ceci s'applique également lorsque les horaires en cours de l'épreuve, dépassent les horaires prévus dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Cet arrêté préfectoral devra être fourni au Directeur de Course avec le règlement particulier de l'épreuve.

## ARTICLE 20

Le présent règlement annule et remplace les précédents.

Tout avenant au présent règlement entrera en vigueur lors de l'épreuve la plus proche. Celui-ci sera porté à la connaissance des pilotes et consultable tant dans les clubs qu'au siège de la ligue, ou sur son site internet.

## CALENDRIER QUAD CROSS 2013

02/03 (Samedi) CAZOULS LES BEZIERS

24/03 SALINDRES

14/04 BELLEGARDE

28/04 SALLES SUR L'HERS

19/05 ALAIRAC

Calendrier des autres ligues en attente

